



Association RESTe!

1707 chemin du Vivier, Lieu-dit LA MERIGUE, 07230 PAYZAC

contact@asso-reste.fr

www.lamerigue.fr

FB : la merigue

Le 23/05/23

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association RESTe ! 2022 **Dimanche 07 mai 2023 à 16h00,**

La Mérigue, commune de Payzac (07230).

Cette année, en plus des postes de chantier et la vie à la Mérigue pendant deux semaines, nous avons envie de donner, aux étudiants en stage ouvrier, la possibilité de voir la dynamique collective de RESTe ! Nous avons donc choisi de prolonger leur stage par un chantier collectif incluant le temps d'Assemblée Générale.

Cette mixité a également permis, à nos adhérents et sympathisants, de voir le travail réalisé (tant sur le terrain que pédagogiquement) grâce à la soirée d'inauguration et aux temps communs qui ont suivi.

Présents et représentés :

Anne, Antoine, Bénédicte, Benoit, Carole, Cécile, Charlotte, Elsa, Estelle, Gauthier, Hugo, Jehan, Justine, Kty, Léa, Loïc, Lucille, Ludo, Marie, Mathieu, Max, Nico, Philippe, Sandra, Sarah, Séb, Sylvie, Thierry, Yann... et je dois bien en oublier quelques uns.

Ordre du jour :

1. Point sur les cotisations à l'association RESTe !
- 2: Rapport moral
- 3: Rapport financier
- 4: Rapport d'activité
- 5: Composition de la collégiale
- 6: Points divers

0. Temps d'échange sur le fonds de dotation...

En amont de l'AG formelle, Ludo a pu annoncer la création, grâce aux dons individuels ou de structure (l'ancienne association du café de la Lune de St Pierre Le Déchauselat), du fonds de dotation La Mérigue.

Fonds, géré par un conseil d'administration regroupant des membres de l'association RESTe ! et de la SCI La Mérigue, et dont la première action a été l'achat de la vigne en contrebas des terres gérées par l'association.

S'en est suivi un temps d'échange sur le fonctionnement (via les statuts)... On attend la suite.

1. Point sur les cotisations

Sur l'année 2022, l'association comptait 89 membres (dont ¼ via Hello asso). Au 07 mai, 35 personnes étaient à jour.

2. Rapport moral

Rapport présenté par Jehan en guise d'introduction.

3. Rapport financier

Gros travail présenté par Sarah : les produits, les charges, les bilans, le coût réel des repas calculé suivant les journées équivalent chantier, la valorisation d'une partie du bénévolat (+8 353€)...

Bon ... le résultat de 2022 est négatif : -1 232,81€

Mais grâce aux couleurs et aux camemberts : on sait d'où ça vient ! (cf documents joints).

4. Rapport d'activité

Présenté par Antoine : l'année 2022 en chiffres et en images (cf document joint).

5. Composition de la collégiale

Anne, Antoine, Cécile, Estelle, Hugo, Jehan, Lucille, Philippe, Sarah, Sylvie, Thierry.

6. Points divers

Entre la pluie sous le marabout, les 3h30 de réunion, l'appel du ventre... l'AG prend fin avec comme thèmes à travailler :

-Prolongement du travail d'analyse financière de Sarah : est-ce qu'on s'attaque aux postes déficitaires (revoir nos appros, nos prix de repas...) et comment ?

-Question du défraiement des encadrants et intervenants (pour ceux qui en ont besoin suivant possibilités de l'asso) ?

-La gestion de l'eau (bassin à finir, trop plein à créer, potabilisation, réflexion plus globale sur nos besoins...) ?

-Un nouveau groupe de travail : « Les givrés » pour accumuler de l'énergie sous forme de glace...

-Les projets pédagogiques à écrire et affiner (chantier collectif)...

-Mettre en place le calendrier des prochains chantiers...

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'ensemble sur l'activité de l'association au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, et après avoir examiné les comptes de l'exercice, les approuve.

L'assemblée générale approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes et donne quitus de la gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale accepte la liste des membres présentés pendant l'Assemblée Générale en tant que collégiale administratrice de l'association.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

TROISIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

signatures